



COMPTE-RENDU
Séance du 6 novembre 2014

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Christian MAZO, Manuella PARAUD qui a donné pouvoir à Alain CHENOIR et Muriel DAVID qui a donné pouvoir à Patrice ROUSSELOT

Mme Béatrice SIAUDEAU est arrivé au cours du point n°2

Monsieur Patrice ROUSSELOT a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2014 a été adopté par 13 voix POUR et 4 voix CONTRE

Adjonction ordre du jour : Assainissement rue de la Tendresse

Règlement chasse sur les terrains communaux

1 – Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS a pour but de recenser les risques existants sur le territoire communal, de planifier les actions mises en œuvre en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaire, et de déterminer les moyens disponibles (communaux et privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le PCS a été présenté en Préfecture le 10 juin dernier aux différents services susceptibles d'intervenir en cas de déclenchement du PCS : Préfecture, Pompiers, DDTM. Il a été approuvé par les différents services.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense les principaux risques présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec le prochain bulletin.

2°/ Finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Un premier projet de PLU a été refusé par les services Préfectoraux en 2012. Depuis, le dossier était resté en attente. Le document d'urbanisme en vigueur actuellement (carte communale) ne correspond plus aux exigences actuelles suite à l'application en 2014 des lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt). La reprise du PLU afin de le finaliser a donc été décidé. Vote à mains levées : 18 votants – 14 OUI – 4 ABSTENTIONS

3°/ Modification du zonage assainissement des villages de la Guierche et de la Girarderie

Dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration pour les villages de la Guierche, de la Girarderie (Vendrennes) et de la Brossière (St André), une révision du zonage assainissement des villages était nécessaire afin d'inclure dans l'assainissement collectif des parcelles qui n'avaient pas été classées lors de l'élaboration du zonage en 2002. Une enquête publique a donc eu lieu du 23 août au 22 septembre dernier. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du zonage. Cette dernière est donc validée.

4°/ Assainissement rue de la Tendresse

Le réseau de la rue de la Tendresse est unitaire c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont récoltées dans le même réseau. De plus, le réseau de l'allée des Tilleuls est raccordé à celui de la rue du Champ de la Foire en passant sur des terrains privés. Les travaux envisagés consistent donc à mettre en place deux réseaux distincts rue de la Tendresse et éventuellement raccorder le réseau de l'allée des Tilleuls à celui de la Tendresse afin de supprimer les servitudes sur terrains privés. L'étude a été réalisée par la SAET, maître d'œuvre. Les travaux pourraient être faits en 2 tranches : une tranche ferme pour la rue de la Tendresse et une tranche conditionnelle pour l'allée des Tilleuls. Trois entreprises vont être consultées pour l'élaboration de devis. Vote à mains levées – 18 POUR

5°/Location maison médicale place de l'église – forfait pour le paiement des charges mensuelles

Par délibération n°13/07-10-14, il a été décidé de louer une partie du local communal place de l'église, à une psychothérapeute, moyennant un loyer mensuel de 250 €. La totalité des locaux n'étant pas louée, les compteurs eau et électricité restent au nom de la commune. Aussi, un forfait mensuel de 50 € a été fixé en sus du loyer, pour le paiement des charges. Un réajustement sera réalisé en fin d'année au vu des factures réglées par la commune et des versements réalisés par la locataire. Vote à mains levées – 18 POUR

6°/ Organisation des bâtiments communaux

Suite à la visite des bâtiments communaux par les élus, une réflexion va être menée par les différentes commissions. Il est envisagé de s'attacher les services de professionnels (ex : CAUE, Vendée Expansion, Communauté de Communes...) pour la rédaction d'un cahier des charges afin de choisir un architecte. Le sujet sera revu lors du prochain conseil municipal afin de choisir l'organisme susceptible d'apporter son aide.

7°/ Convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur

Une convention de partenariat va être conclue avec GrDF, pour une durée de 20 ans, afin que les clients des fournisseurs de gaz puissent obtenir une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, et une facturation systématique sur index réels. GrDF va mener une étude afin de choisir le site le mieux adapté pour l'installation de ces concentrateurs : l'église ou la salle de sports. Vote à mains levées – 18 POUR

8°/ Remplacement d'un candélabre – rue des Chênes

La lanterne d'un candélabre de la rue est tombée. Le modèle installé n'existe plus. Il convient donc de remplacer l'intégralité du candélabre. La participation communale est de 70% du coût des travaux, les 30% restants étant pris en charge par le SyDEV. L'assemblée générale du SyDEV aura lieu le 19/11 et une révision des pourcentages des subventions est envisagée. Le SyDEV pourrait participer à hauteur de 50%. Il est donc décidé de mettre ce dossier en attente des résultats de l'assemblée générale

9°/ Règlement chasse sur les terrains communaux

Une réglementation de la chasse sur les terrains communaux a été mise en place en 1993-1994 et reconduite depuis, dans le but de compléter l'action entreprise par la société de chasse, notamment en matière de repeuplement (perdrix, faisans, lièvres) et de destruction des nuisibles. La société de chasse locale n'applique pas les jours de chasse proposés par la Fédération Départementale mais propose des jours différents qui s'appliquent également aux non sociétaires. Ces derniers ayant fait part de leur souhait de voir appliquer les jours de chasse départementaux, un vote a eu lieu entre deux hypothèses :

- Hypothèse 1 : Application du règlement de la Fédération Départementale qui autorise la chasse tous les jours sauf le mardi en période de chasse

-Hypothèse 2 : Application du règlement de la société de chasse privée de Vendrennes qui autorise la chasse le dimanche + un autre jour variable par semaine

Résultats du vote : 1^{er} tour > hypothèse 1 : 6 voix – hypothèse 2 > 5 voix – Blanc : 7 voix
2^{ème} tour > hypothèse 1 : 5 voix – hypothèse 2 > 11 voix – Blanc : 2 voix

10°/ Création d'un poste d'adjoint technique au restaurant scolaire

Compte-tenu du nombre de rationnaires au restaurant scolaire, les professionnels assurant le service et la surveillance sont en sous-effectif. La personne mise à disposition par Familles Rurales effectue 1h45 par jour (service + ménage). A compter du 10 novembre prochain, son temps de travail va être réduit à 1h00/jour et une personne supplémentaire va être recrutée pour 1h00/jour également afin d'aider au service en salles. Afin de laisser le temps de procéder au recrutement, un contractuel va être recruté jusqu'aux vacances de Noël.

11°/ Composition des commissions communales

Suite à la démission d'une conseillère municipale et à l'arrivée de Didier CHAUVET au sein du conseil, la composition des commissions a été revue et approuvée à l'unanimité par un vote à mains levées.

<p><u>Commission Paysage / Espaces verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Hervé JOBARD</u> ➤ Chrystelle ARNAUD ➤ Maxime MASSON ➤ Yvon BOUDEAU ➤ Christian MAZO ➤ <i>Didier CHAUVET</i> ➤ Gérard GALLARD 	<p><u>Commission Urbanisme et Développement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Roselyne PHILIPART</u> ➤ Thierry PINEAU ➤ Damien CLAVIER ➤ Chrystelle ARNAUD ➤ Florence de CHABOT ➤ <i>Didier CHAUVET</i> ➤ Gérard GALLARD ➤ Manuella PARAUD
<p><u>Commission Voirie et Assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Roselyne PHILIPART</u> ➤ Maxime MASSON ➤ Thierry PINEAU ➤ Hervé JOBARD ➤ Yvon BOUDEAU ➤ <i>Didier CHAUVET</i> ➤ Gérard GALLARD ➤ Patrice ROUSSELOT 	<p><u>Commission Tourisme/Patrimoine/Culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Christian MAZO</u> ➤ Maryse TOURNIER ➤ Florence de CHABOT ➤ Béatrice SIAUDEAU ➤ <i>Gérard GALLARD</i> ➤ Muriel DAVID
<p><u>Commission Communication et relationnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Christian MAZO</u> ➤ Chrystelle ARNAUD ➤ Damien CLAVIER ➤ <i>Maryse TOURNIER</i> ➤ <i>Hervé JOBARD</i> ➤ Marie BELAUD ➤ Muriel DAVID 	

12°/ Election d'un nouveau membre au CCAS

La conseillère municipale démissionnaire était membre du CCAS. Elle sera remplacée par Roselyne PHILIPART. Vote à mains levées : 18 POUR

13°/ Tarifs municipaux 2015

Les tarifs municipaux 2015 ont été fixés à l'unanimité

ÉCLAIRAGE SALLE DE SPORTS	CHAUFFAGE FOYER RURAL	MONNAYEUR CAMPING CAR
Le jeton ½ heure : 0.40 €	Le jeton : 2.50 €	Le jeton : 3 €

LOCATION FOYER RURAL			
	VENDRENNES		EXTÉRIEUR
	Associations	Particuliers	
Grande salle (vin d'honneur)	Gratuit	90 €	140 €
Grande salle (sépulture)	---	30 €	---
Grande salle (repas famille, concours, conférence, congrès)	Gratuit	125 €	280 €
Grande salle <u>2 jours</u> (sans ménage entre les deux)	---	190 €	480 €
Réfectoire + cuisine	Gratuit	90 €	---
espace loisirs pour réunions associations	Gratuit	---	25 €
espace loisirs pour réunions d'entreprises, particuliers	---	20 €	25 €
Utilisation du foyer par les associations de Vendrennes pour repas, buffet, soirée dansante sans but lucratif	Gratuit	---	---
Verrière pour vin d'honneur –quand les autres salles sont louées-	---	20 €	---
Salle de Sports (loto,...)	Gratuit	---	---
Un chèque de caution de 500 € sera exigé à la remise des clés			
Les associations utilisant la salle de sports sont prioritaires pour l'utilisation de la verrière			

SONORISATION DU FOYER RURAL	
Location aux associations	gratuit
Location aux particuliers	20 €
Un chèque de caution de 400 € sera exigé à la remise des clés	

PERCOLATEUR	
Prêt uniquement avec la location d'une salle du foyer rural	
Location aux associations	gratuit
Location aux particuliers	10 €
Un chèque de caution de 300 € sera exigé à la remise des clés	

PHOTOCOPIES	
<u>Noir et Blanc</u>	<u>Couleur</u>
<u>Format A4</u>	
- particuliers : 0.20 €	- particuliers : 0.50 €
- associations : 0.05 €	- associations : 0.35 €
<u>Format A3</u>	
- particuliers : 0.40 €	- particuliers : 1 €
- associations : 0.10 €	- associations : 0.70 €
Demandeurs d'emploi : les copies nécessaires à la recherche d'un emploi (PÔLE EMPLOI, CV...) sont gratuites (uniquement en noir et blanc)	

CONCESSION TRENTENAIRE DANS LE CIMETIÈRE : 50 €/m²

CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM :

TARIF DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE DE 30 ANS	CAVURNE	MODÈLE ALVÉOLAIRE (Type Sycomore)
CONCESSION (droit de jouissance)	100 €	100 €
REDEVANCE Pour l'usage de la case lors de la 1 ^{ère} acquisition de la concession	700 €	700 €
	Tombale comprise	Porte comprise
TOTAL PRIX Pour la famille dans le cas d'une 1 ^{ère} acquisition de la concession	800 €	800 €
CONCESSION D'UNE DURÉE DE 30 ANS POUR SUPPORT DE MÉMOIRE "JARDIN DU SOUVENIR"	100 €	

14° / Adhésion au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville des Herbiers et de la COMCOM (COS)

Le COS est une association ouverte aux agents des collectivités de l'ensemble de la COMCOM. Il permet aux adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels sur de la billetterie, de bénéficier de bons d'achat...

Pour que les agents puissent adhérer, la collectivité doit verser une subvention annuelle correspondant à 0.85% de la masse salariale (soit environ 1 400 €). La cotisation annuelle versée par l'agent est de 25 €. Vote à mains levées – 18 POUR

15° / Décisions modificatives

Les modifications nécessaires à l'exécution des budgets ont été validées à l'unanimité.

16° / Imputation de facture de moins de 500 € en section d'investissement

Les honoraires d'ingénierie d'ORANGE, d'un montant de 353.58 € HT, pour la viabilité du lot derrière l'ancienne mairie seront imputés en section d'investissement. 18 votants – 17 POUR – 1 ABSTENTION

17° / Attribution d'une subvention pour des travaux de rénovation de toiture

Un particulier a effectué des travaux de rénovation de toiture. Dans le cadre de l'opération "subvention façade" en partenariat avec la Communauté de Communes, une subvention de 150 € lui sera versée par la commune. Vote à mains levées – 18 votants – 18 POUR

18° / Enquête publique – création d'un parc éolien sur la commune de Chauché.

La société "Ferme Eolienne Chauché" souhaite créer un parc éolien composé de 5 éoliennes (dont une sera située sur la commune de St André-Goule-d'Oie) et d'un poste de livraison. Le projet se situe aux lieux dits "la Grande Fosse", "La Croisée des Grands Quartiers" et "Le Grand Quartier". Une des éoliennes sera située à moins de 200m de l'autoroute A83. Les premières habitations sont situées à plus de 600m

Une enquête publique est en cours. Vendrennes est incluse dans le périmètre de consultation. Aucune remarque particulière n'a été formulée sur le projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission "centre de santé" : réunion le 12 novembre à 18h30
- Commission "paysage" : réunion le 13 novembre à 19h00

- Commission "voirie – assainissement" : réunion le 18 novembre à 19h00
- Cérémonie du 11 novembre :

Programme :

10h15 : rassemblement sur le parking de la mairie

10h30 : cérémonie religieuse à l'église

11h30 : cérémonie au monument aux morts

12h00 : verre de l'amitié au foyer rural

- Téléthon le 7 décembre

Cette année la marche d'environ 10 kms aura lieu à Vendrennes. Les inscriptions se feront à 14h00 au foyer rural pour un départ à 14h30. L'arrivée est prévue vers 17h30. Le verre de l'amitié sera offert par la commune et le service sera réalisé par les membres du comité des fêtes.

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 07.10.2014

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
13.10.2014	PAVAGEAU	Toiture mairie	772.00 €
13.10.2014	CAUNEAU	Mur ancienne mairie	930.00 €
21.10.2014	CSPC	Mise en conformité électrique du foyer	360.31 €
21.10.2014	ISS Hygiène	Nettoyage et désinfection VMC foot	380.00 €
28.10.2014	APAVE	Vérification gaz salle de sports	196.20 €
28.10.2014	SAFE	Formation extincteurs	720.00 €
28.10.2014	CSPC	Projecteurs extérieurs atelier relais	482.38 €
28.10.2014	GINGER CEBTP	Etudes géotechniques assainissement la Guierche	3 350.00 €
04.11.2014	PROPHY VEGETAL	Plan de dératisation bâtiments communaux	464.50 €

TOUR DE TABLE :

Roselyne PHILIPART : Réunion des riverains des rues de la Tendresse et des Tilleuls le 15 novembre prochain pour une présentation des travaux d'assainissement.

Réunion des riverains de la Guierche et de la Girarderie le 29 novembre pour une présentation des travaux d'assainissement

Yvon BOUDEAU : Il y a eu une réunion des bénévoles assurant l'entretien extérieur de la MARPA : tailles des rosiers et des arbustes, entretien du potager...La présence d'un agent serait souhaitable lors des tailles pour débarrasser les branchages.

Il y a des rats dans le bassin d'orage de la prairie du Benet : voir pour dératiser. > La commune vient de conclure un contrat avec une société pour la réalisation d'un plan de dératisation dans les bâtiments communaux. La MARPA a également un contrat avec une autre société. Celle-ci sera interrogée.

Les enfants des lotissements à proximité de la MARPA viennent jouer avec leurs vélos sur le parking de la MARPA et déposent de nombreux cailloux et branchages > voir pour poser des barrières bois afin d'empêcher les vélos de passer

Béatrice SIAUDEAU : La salariée de Familles Rurales qui assure le temps de cantine, cessera ses interventions à la cantine à compter du 19/12 mais elle reste animatrice au périscolaire. Audrey, animatrice au périscolaire, quittera le centre fin novembre. Elle part travailler au centre de la Pommeraie-sur-Sèvre

L'Epicerie solidaire ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2015. Une rencontre avec le Secours Catholique aura lieu d'ici la fin de l'année

Maxime MASSON : La première manifestation du Comité des Fêtes devrait avoir lieu le 21 décembre. Le thème sera dévoilé prochainement

Alain CHENOIR : Les réunions de conseil ont lieu le dernier mardi de chaque mois. Ces derniers temps, les dates ont changé...> Effectivement des réunions avec des associations se sont greffées sur le planning des réunions de conseil, obligeant à les décaler.

Patrice ROUSSELOT : il y a beaucoup d'enfants le matin aux arrêts de car. En cas de mauvais temps, ils ne peuvent pas tous se mettre à l'abri. > L'information va être transmise au Conseil Général qui gère le transport scolaire

Gérard GALLARD : Qu'en est-il de l'aménagement du carrefour devant les commerces place Jean Yole car les voitures traversent toujours ? A revoir en commission voirie le 18/11 avec des devis estimatifs.

Le panneau de la rue du Vivier est situé côté RD160 mais la rue est en sens interdit > A voir en commission voirie car d'autres points sont à étudier.